

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 40 (1945)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Modification des Statuts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Ligue du Patrimoine National (*HEIMATSCHUTZ*) se tiendra

à Zurich les samedi et dimanche 23-24 juin 1945

Samedi 23 juin:

- 15 heures: Rassemblement à la Gessnerallee près de la gare centrale. Départ en tram pour Brunau. Visite de diverses propriétés et collation offerte par la section de Zurich.
- 19 heures: Dîner dans la Maison des Congrès (6 fr.).
- 20 h. 30: Rapports de MM. Corrodi et Kopp sur les « Occasions de travail et le Heimatschutz ». Soirée récréative. Productions du cabaret « Cornichon ».

Dimanche 24 juin:

- 9 h. 30: Assemblée générale à l'Hôtel de Ville (allocution présidentielle, rapports administratifs, modifications aux statuts, divers), puis visite de l'Hôtel de Ville restauré.
- 11 h. 30: Déjeuner au Saffran (fr. 5.50).
- 13 h. 25: Départ de Zurich, gare centrale (billet collectif) pour Dielsdorf et visite à la petite ville de Regensberg qui fait l'objet d'un plan général de restauration.
- 19 h. 03: Arrivée à Zurich.

Prière de s'annoncer au Secrétariat général (Heimethuus, Uraniabrücke, Zurich I) jusqu'au 20 juin, dernier délai (en raison des difficultés économiques). Les participants voudront bien prendre l'initiative de choisir leur logement.

Modification des Statuts

Les modifications statutaires suivantes seront soumises à l'assemblée générale du dimanche 24 juin¹.

- a) *Article 1*: La Ligue a pour but de conserver à notre patrie *et de développer* les caractères particuliers qu'elle doit à la fois à la nature et à son histoire.
- b) Les *articles 11—13* concernant l'assemblée des délégués sont supprimés, les fonctions de cet organe n'ayant plus aujourd'hui leur raison d'être et se trouvant confondues avec celles de l'assemblée générale.
- c) *L'article 14*: « La Commission directrice est composée d'un président et de 12 à 15 autres membres » est remplacé par *Le Comité central se compose des présidents des sections et d'autres membres (15 au maximum) élus par l'assemblée générale. Il peut confier l'expédition d'affaires urgentes à une commission de 3 à 5 membres choisis dans son sein.*
- d) Art. nouveau: *Les présidents de sections qui assistent aux séances du Comité central seront défrayés par les sections qu'ils représentent. Les autres membres du Comité central le seront par la Caisse centrale.*

¹ Les adjonctions et modifications proposées sont marquées en italiques.